



MRC de
Matawinie
Entrepreneuse de nature!

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

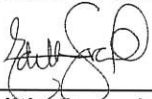
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 10 décembre 2025, a été adopté le règlement numéro 260-2025 modifiant et remplaçant les règlements 240-2024, 240-2024-1 et 240-2024-2 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 12^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Anick Beauvais, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 16 décembre 2025, entre 9 h et 16 h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.



Signature